



Résumé non technique du DOCUMENT d'OBJECTIFS du site Natura 2000 FR7200806

Réseau hydrographique du Midou et du Ludon

● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive " Habitats " de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive " Oiseaux " de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de "maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences

économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent". Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé DOCUMENT d'OBJECTIFS ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » est téléchargeable sur <http://gers.n2000.fr>

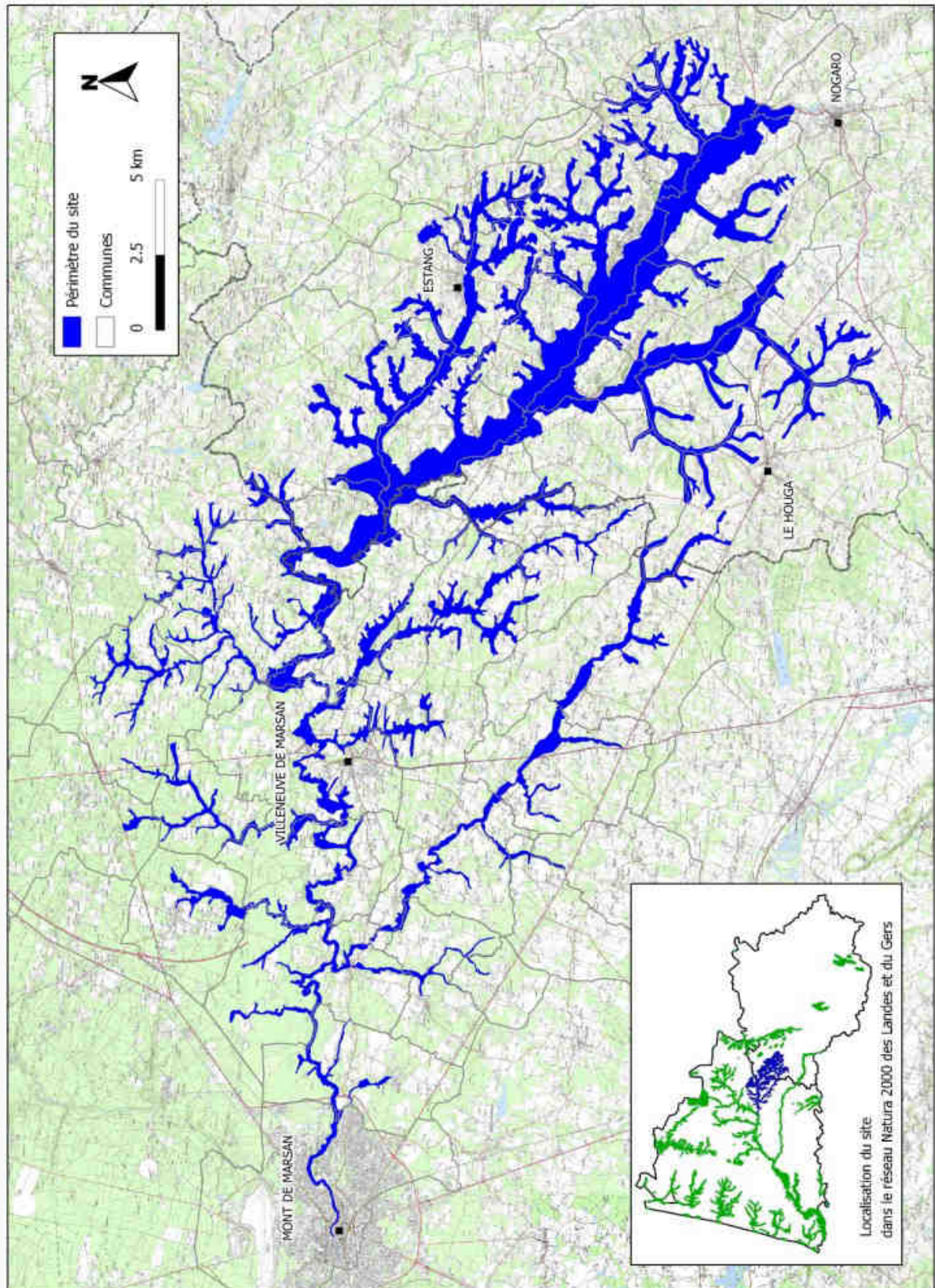
● Le site du Midou et du Ludon



Le réseau hydrographique du Midou et du Ludon, désigné comme Site d'Importance Communautaire (décision du 07/12/04), est partagé entre les régions Midi-Pyrénées à l'amont et Aquitaine à l'aval. Il est situé en majeure partie sur le territoire du Bas-Armagnac, secteur de coteaux composé d'une mosaïque de parcelles consacrées essentiellement à la culture de céréales et à la vigne, et celui du plateau landais caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes.

Le site s'étend sur 8 530 hectares et est parcouru par plus de 400 km de cours d'eau : le Midou en aval de Nogaro jusqu'à sa confluence avec la Douze à Mont-de-Marsan, et ses affluents (notamment le Ludon, la Gaube, le Charros et l'Isaute en rive gauche ; et le ruisseau du Pénin, du Moulin neuf, du Freche et l'Estang en rive droite).

● La carte du site



Communes concernées

Landes (40) : Artassenx, Arthez-d'Armagnac, Bougue, Bourdalat, Castandet, La Frèche, Gaillères, Hontanx, Labastide-d'Armagnac, Lacquy, Laglorieuse, Maurrin, Mazerolles, Mont-de-Marsan, Montégut, Perquie, Pouydesseaux, Pujo-le-Plan, Saint-Cricq-Villeneuve, Sainte-Foy, Saint-Gein, Saint-Justin, Villeneuve-de-Marsan. **Gers (32) :** Bourrouillan, Castex-d'Armagnac, Caupenne-d'Armagnac, Estang, Le Houga, Lannemaignan, Laujuzan, Lias-d'Armagnac, Luppé-Violles, Magnan, Mauléon-d'Armagnac, Maupas, Monguilhem, Monlezun-d'Armagnac, Mormès, Nogaro, Panjas, Perchède, Sainte-Christie-d'Armagnac, Salles-d'Armagnac, Toujouse.

● Des milieux naturels et des espèces remarquables

Ce réseau de cours d'eau est essentiellement bordé de boisements feuillus dominés par le chêne pédonculé (chênaies-charmaies, chênaies acidiphiles). Dans les zones plus humides, c'est l'aulne qui apparaît en formation d'aulnaies alluviales d'intérêt communautaire prioritaire, voire d'aulnaies marécageuses. De plus, divers types de boisements artificiels sont présents (plantations de peupliers, de robiniers ...).

Le site du Midou et du Ludon abrite également une large proportion de terres cultivées, notamment dans la partie gersoise comprenant la vallée du Midou.

Les milieux ouverts - prairies et landes - représentent quant à eux près de 9 % du site. Ils ont un intérêt écologique important pour la Cistude, les insectes, les chauves-souris, ainsi que le Vison d'Europe. Quelques milieux tourbeux sont également présents sur la partie landaise.

Enfin, le site est ponctué de très nombreux plans d'eau abritant, s'ils sont gérés de façon adaptée, une riche diversité biologique (végétations aquatiques, Cistudes, libellules, ...). Les cours d'eau sont également un corridor écologique important, accueillant un large cortège d'espèces patrimoniales : Lamproie de Planer, Anguille, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre.

Ce territoire et sa mosaïque paysagère sont importants pour de nombreuses espèces mais également pour la population locale en termes de qualité de vie, de traditions ou de loisirs.



● L'homme et son environnement

Cette mosaïque de milieux naturels, riche du point de vue biologique, est également intéressante pour les hommes et leurs activités. Le territoire du Midou et du Ludon est en effet le lieu d'activités socio-économiques variées - agriculture, sylviculture, chasse et pêche traditionnelles, activités de loisirs - interdépendantes avec les milieux naturels, pouvant être à la fois garantes du bon état de conservation et source de dégradation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Partagée entre la culture de céréales, la viticulture et l'élevage hors-sol, l'agriculture est l'activité économique majeure du territoire. Elle joue un rôle important pour le maintien et l'entretien des milieux ouverts, mais également pour la préservation du paysage et des éléments de biodiversité en fonction des pratiques adoptées.

La gestion forestière est la seconde activité structurante du territoire après l'agriculture. On compte de très nombreux propriétaires sur le site qui exploitent plusieurs essences de feuillus dans le cadre d'une sylviculture extensive : Chêne, Peuplier, Robinier faux acacia... La forêt de production de Pin maritime n'est pas comprise dans le site.

Les activités traditionnelles de chasse et de pêche sont largement pratiquées dans ce secteur. Elles participent à la gestion des milieux naturels et à la régulation des espèces envahissantes.

Enfin, les activités touristiques présentes sur le site sont principalement liées à la valorisation du paysage et du patrimoine naturel qu'il est dans leur intérêt de préserver.



● Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la directive « Habitats ».

Ils ont été sélectionnés selon les critères suivants à l'échelle de l'Union Européenne:

- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire restreinte,
- constituant des exemples remarquables, propres à une région européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Le site héberge **13 habitats d'intérêt communautaire**.

Les boisements



Forêt de Chêne tauzin

Les forêts alluviales résiduelles, dominées par l'aulne, sont situées sur des stations humides périodiquement inondées, le long des petits ruisseaux sur la partie landaise. Les vieilles chênaies acidiphiles présentent des peuplements âgés, plutôt ouverts avec une strate herbacée dominée par la molinie. Les forêts à chênes Tausins, caractérisées par cette espèce, sont situées en sommet de pente et sur le plateau.

Les zones tourbeuses

Ces habitats, disséminés et relativement rares sur le site, correspondent généralement à des zones de faible superficie situées en gouttière ou dans des dépressions. La majorité de ces zones prend la forme de moliniaies paratourbeuses ou de groupements de cicatrisation dont les droseras (plantes carnivores) sont des espèces caractéristiques.



Mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies

Ces habitats correspondent à des communautés de hautes herbes, marquant un stade de transition et contribuant à la diversité des écosystèmes riverains. Les mégaphorbiaies se retrouvent souvent sous forme linéaire le long des cours d'eau et des fossés, ou en ceinture de végétation, autour d'un marais ou d'une dépression humide, très souvent en association avec des roselières. Les ourlets intraforestiers sont présents dans la quasi-totalité des boisements alluviaux au niveau des lisières, des coupes ou le long des pistes forestières.

Les landes

Deux types de landes sont observées : les landes humides avec la présence notamment de la bruyère à quatre angles et les landes sèches dominées par la bruyère cendrée et l'ajonc nain.

Les végétations aquatiques

Trois de ces habitats sont associés aux eaux stagnantes : les végétations amphibies (annuelles ou vivaces) qui se développent sur les berges exondées des plans d'eau, et les herbiers enracinés flottants à la surface des mares.

Les deux autres habitats sont directement liés à la rivière : les herbiers aquatiques à Potamots particulièrement intéressants pour la faune piscicole, et les communautés des vases installées sur les bordures des cours d'eau.

Habitats d'intérêt communautaire du site

3110 Gazons amphibies vivaces (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
3130 Gazons amphibies annuels (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
3150 Herbiers enracinés des eaux douces stagnantes (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
3260 Herbiers aquatiques à Potamot (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
3270 Communautés des vases (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
4020 Landes humides à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tétralix</i> (0,2%)	<input type="checkbox"/>
4030 Landes sèches (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
6430 Mégaphorbiaies et ourlets (1,3%)	<input type="checkbox"/>
7120 Moliniaies paratourbeuses (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
7150 Groupement de cicatrisation des sols tourbeux (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
9190 Vieille chênaie acidiphile (<0,1%)	<input type="checkbox"/>
9230 Forêt de Chêne tauzin (0,2%)	<input type="checkbox"/>
91E0 Aulnaie alluviale (4,1%)	<input type="checkbox"/>

(%) taux de recouvrement au niveau du site N2000
Enjeu : Fort Modéré Secondaire Mineur



Droseras



Herbier à Potamot

● Les espèces d'intérêt communautaire

Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique. Les espèces de Faune et de Flore d'intérêt communautaire sont mentionnées à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Sur le site du Midou et du Ludon, **18 espèces d'intérêt communautaire** sont recensées.

Les insectes

Parmi les libellules, l'Agrion de Mercure fréquente les cours d'eau et les fossés bien ensoleillés, pourvus d'une riche végétation herbacée. Le Cuivré des marais, petit papillon de couleur rouge doré, est typique des zones humides et des prairies inondables. Le Fadet des laïches et le Damier de la Succise sont également des papillons de zones humides.

Les insectes du bois, Lucane cerf-volant et Grand capricorne, se développent au sein des arbres sénescents, en particulier les vieux chênes très présents dans le secteur du Bas-Armagnac. Le Pique-prune serait lui aussi potentiellement présent.



Les poissons et crustacés

Historiquement présente sur plusieurs cours d'eau, l'Ecrevisse à pattes blanches a aujourd'hui quasiment disparue du site.

La Lamproie de Planer fréquente les petits ruisseaux à fond sableux favorables à la ponte et au développement des larves. Le Chabot et la Lamproie marine seraient potentiellement présents sur l'aval du Midou.

Les reptiles

Le seul reptile d'intérêt communautaire du site est la Cistude d'Europe. Cette tortue d'eau douce fréquente les cours d'eau et plans d'eau où elle prend des bains de soleil, pond ses œufs dans les milieux ouverts situés à proximité, et hiverne dans les vases des fossés et des boisements marécageux.



Les mammifères

Sur le site du Midou et du Ludon, deux mustélidés d'intérêt communautaire sont présents : le Vison et la Loutre d'Europe. Le Vison d'Europe, espèce à l'origine de la désignation du site, fréquente les milieux humides (marais, aulnaies marécageuses, fossés et petits ruisseaux...). Le site est considéré comme important pour la conservation de cette espèce très rare et fortement menacée. La Loutre d'Europe a été signalée au niveau de plusieurs cours d'eau. Elle est en voie de recolonisation sur le secteur.

Le site, riche en habitats variés, accueille d'autre part plusieurs espèces de chauve-souris dont la Barbastelle d'Europe, le Grand et le Petit rhinolophe, et le Murein de Bechstein.

D'autres espèces, bien qu'elles ne fassent pas partie des espèces visées par la directive " Habitats ", ont tout de même un statut d'intérêt patrimonial. Il s'agit par exemple de l'anguille.

Espèces d'intérêt Communautaire du site

1044 Agrion de mercure	■
1060 Cuivré des marais	■
1065 Damier de la Succise	■
1071 Fadet des laïches	■
1083 Lucane cerf-volant	■
1084* Pique-prune	■
1088 Grand capricorne	■
1092 Ecrevisses à pieds blancs	■
1095 Lamproie marine	■
1096 Lamproie de planer	■
1163 Chabot	■
1220 Cistude d'Europe	■
1303 Petit rhinolophe	■
1304 Grand rhinolophe	■
1308 Barbastelle d'Europe	■
1323 Murin de Bechstein	■
1355 Loutre d'Europe	■
1356* Vison d'Europe	■

Enjeu : ■ Fort ■ Modéré ■ Connaissance

● Des enjeux du site aux actions concrètes

Le site Natura 2000 du Midou et du Ludon, territoire utilisé par différents acteurs, présente de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Par le diagnostic de leur état de conservation, l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été définis (tableau ci-après).

Les mesures de gestion sont définies dans l'esprit de concilier l'état de conservation des habitats qui abritent les espèces visées et les activités socio-économiques du secteur. La mise en œuvre des actions se fait de manière volontaire, de la part des propriétaires, des gestionnaires, ou des ayants-droits sur le site.

Différents outils sont mobilisables :

- Les mesures contractuelles (contrat et charte)
- Les études complémentaires
- Les actions de communication et sensibilisation
- L'animation du site.

Les Contrats Natura 2000

Ils sont différents en fonction de la nature des parcelles et prennent la forme de contrats agricoles dits « MAEC » (Mesure Agri-Environnementale Climatique), de contrats forestiers, ou de contrats ni agricole ni forestier dits contrats « ni-ni ».

Une contrepartie financière est prévue, à l'attention du propriétaire ou du gestionnaire, pour compenser le surcoût de gestion ou le manque à gagner lié à l'application d'un contrat Natura 2000 et au mode de gestion associé.

Exemples de Contrats Natura 2000 :

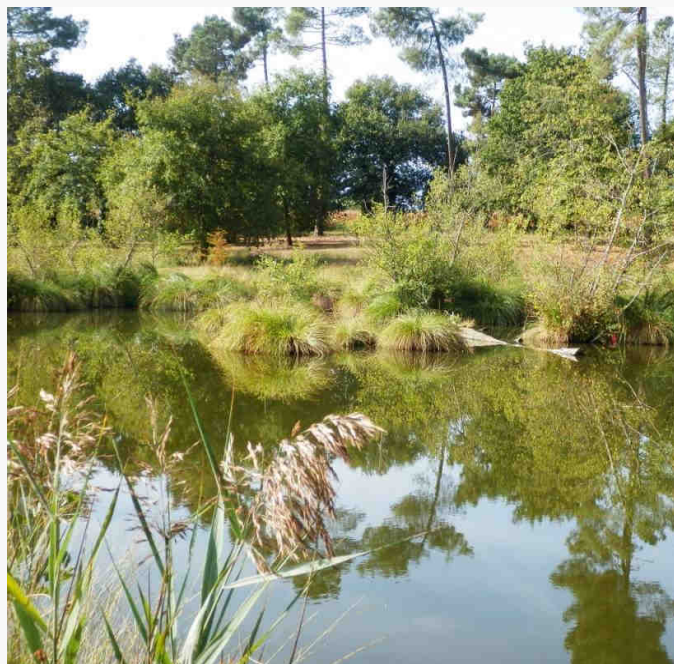
- Gestion des prairies par fauche ou pâturage
- Ouverture de parcelles embroussaillées
- Entretien différencié des cours d'eau
- Gestion des ripisylves et forêts alluviales
- Restauration des corridors boisés
- Limitation des espèces invasives

La Charte Natura 2000

Elle soutient la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Elle correspond à un « code de bonnes pratiques » sous forme d'engagements et de recommandations définis pour chaque type de milieu, sans contrepartie financière. Il s'agit de "faire reconnaître" la gestion qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Exemples d'engagements de la Charte :

- Conserver les éléments fixes du paysage, avérés nécessaire au maintien dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire : haies, boisements de rives, gros vieux arbres isolés, mares, talus, fossés ...
- Préserver les berges en organisant la circulation des engins à plus de 5 m sauf en cas de travaux sur ripisylve
- Maintenir les zones humides (prairies, landes, zones tourbeuses). Sont exclus le retournement pour la mise en culture ou la plantation forestière.



● Les enjeux du site

Obj. globaux	Objectifs opérationnels	Stratégies de gestion	Espèces concernées	Habitats concernés
Conservier et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les habitats d'espèces	O.1 Maintenir et restaurer les continuités écologiques	Maintien et gestion adaptée des corridors boisés Restauration et recréation des corridors boisés Amélioration de la libre circulation des espèces aquatiques Amélioration de la libre circu. des mammifères semi-aqua. Gestion adaptée des fossés	Vison d'Europe, Loutre, Chauves-souris, Insectes du bois, Lamproie de Planer, Cistude, Agrion de Mercure	Mégaphorbiaies
	O.2 Maintenir, restaurer et valoriser les boisements riverains	Maintien et gestion adaptée des ripisylves et forêts alluviales Restauration et recréation des ripisylves et forêts alluviales	Vison d'Europe, Loutre, Chauves-souris, Insectes du bois	Aulnaies alluviales
	O.3 Améliorer la qualité de l'eau	Définition d'une « zone tampon agri-environnementale » vis-à-vis de la qualité de l'eau Création et gestion différenciée de zones tampons Adaptation des pratiques culturales sur les grandes cultures Adaptation des pratiques culturales sur les vignes et cultures pérennes Amélioration de l'intégration environnementale des élevages hors sol et parcours de volailles Favoriser les systèmes naturels de filtration	Vison d'Europe, Loutre, Cistude, Ecrevisse p.bches, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Chauves-souris	Végétations aquatiques, Landes humides, Zones tourbeuses, Mégaphorbiaies
	O.4 Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau	Classification des cours d'eau et fossés vis-à-vis de la LEMA Entretien et gestion différenciée du réseau hydrographique Restauration de la diversification des écoulements, des habitats piscicoles et ripicoles	Vison d'Europe, Loutre, Cistude, Ecrevisse p.bches, Lamproie de Planer, Agrion de Mercure	Végétations aquatiques, Mégaphorbiaies
	O.5 Maintenir, restaurer et valoriser les zones humides	Gestion extensive d'étangs Restauration d'étangs Gestion de mares Maintien et gestion de prairies Restauration et recréation de prairies Maintien des zones tourbeuses et landes atlantiques	Vison d'Europe, Loutre, Cistude, Cuivré des marais	Végétations aquatiques, Landes humides, Zones tourbeuses, Mégaphorbiaies
	O.6 Conserver des vieux arbres	Maintien et entretien des vieux arbres	Chauves-souris, Insectes du bois	
	O.7 Lutter contre les espèces invasives	Sensibilisation à la problématique des espèces invasives Opérations de limitation des espèces invasives Suivi des espèces invasives	Vison d'Europe, Cistude, Ecrevisse p.bches	
Améliorer les connaissances	O.8 Réaliser des inventaires complémentaires et assurer le suivi des espèces et des habitats	Améliorer les connaissances sur le Pique-prune Suivi des populations de Cistude Améliorer les connaissances sur les chauves-souris Inventaire compl. et suivi de l'Ecrevisse à p. blanches Inventaire des libellules (odonates) Inventaires des zones de frayères pour la L. marine	Pique-prune Cistude Chauves-souris Ecrevisse p.bches Libellules Lamproie marine	
Informier et sensibiliser	O.9 Sensibiliser aux enjeux Natura 2000 et valoriser le site	Sensibilisation et éducation à l'environnement Création d'une identité propre au site Mise en place de partenariats avec les acteurs du loisir et du tourisme	Toutes	Tous
	O.10 Animer le site Natura 2000	Mise en œuvre du Document d'Objectifs	Toutes	Tous



● Le Comité de Pilotage

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

● La structure animatrice

Suite à l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à monter les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion de la charte du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour du DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et le site du réseau hydrographique du Midou et du Ludon, les services concernés sont disponibles :

ADASEA du Gers

Maison de l'Agriculture Route de Mirande. BP 70161.
32 003 AUCH Cedex
Tél. 05 62 61 79 50 Fax.05 62 05 80 84
courriel : claire.lemouzy@adasea.net

Landes Nature

Cité Galliane BP 279 40005 Mont de Marsan Cedex
Tél 05 58 85 44 21 Fax 05 58 85 45 31
courriel : marine.hediard@landes.chambagri.fr

DDTM des Landes - Service Nature et Forêt

351 boulevard Saint Médard - BP 369
40012 Mont de Marsan cedex
Tél 05 58 51 30 00
courriel : gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr

DDT du Gers - Service Environnement

19, place de l'Ancien-Foirail BP 342 32007 Auch
Tél. 05 62 61 46 46
courriel : michel.lans@gers.gouv.fr

DREAL Aquitaine – SPREB

Division Milieux naturels et paysage
Cité administrative – Rue Jules Ferry – Boite 55
33090 Bordeaux Cedex
Tél 05 56 28 88 22

Le portail Natura 2000

www.developpement-durable.gouv.fr
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

Tous les documents sont téléchargeables sur le site
gers.n2000.fr

